

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi, le 2 septembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 2 septembre à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : Denis Lampron, Denis Bergeron, Grégoire Bergeron, Nancy Bergeron, Manon Beudet, André Désilets.
Est absent: Léo Gauthier

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Denis Lampron, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2014-09-095

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par André Désilets et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2014-09-096

Adoption du procès-verbal du 5 août 2014 et le suivi.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 5 août 2014, séance ordinaire, soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2014-09-097

Adoption des comptes.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 42 189.10\$, dont 8 455.44\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2014-09-098

Installation septique-responsabilité des citoyens du périmètre urbain.

Considérant qu'une étude a été faite par la firme Roy Vézina;

Considérant que le nombre de résidence ne pouvant pas se conformer individuellement est de moins de 40%;

Considérant que le ministère donne une subvention lorsque le nombre est de plus de 50%;

En conséquence,

Le conseiller André Désilets propose et résolu à l'unanimité des conseillers que chaque citoyen du périmètre urbain se conforme individuellement.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2014-09-099

Programme taxe sur l'essence 2014-2018.

Attendu que:

La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST résolu que:

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Il est proposé par Nancy Bergeron, secondé par Denis Bergeron et résolu à l'unanimité des élus que la municipalité de Saint-Samuel dépose le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec(TECQ) pour les années 2014-2018.

2014-09-100

Utilisation de l'eau potable au tarif minimal-Municipalité de Sainte-Eulalie.

La conseillère Nancy Bergeron propose de demander à la municipalité de Sainte-Eulalie la tarification minimale pour l'utilisation de l'eau potable pour fin de maîtrise de feux et d'incendies pour les citoyens de la municipalité de Saint-Samuel.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2014-09-101

Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015.

Il est proposé par André Désilets et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil dépose l'inventaire des travaux en entretien et en immobilisation routier pour l'année 2014-2015, les priorités sont : les rangs 2, 3, 4, 5, 12, 15 rue de l'Église, rue Ste-Hélène, rue Bélisle, domaine Vigneault, rue Pépin, des Buis, des Érables, rue Champagne pour du rechargement et réparation d'asphalte, trou d'homme, glissière de pont, ponceau pour une estimation des coûts à 85 000\$, cet inventaire a été fait par l'inspecteur en voirie.

Tel que demandé par M Sébastien Schneeberger député de Drummond-Bois-Francis, ce dossier lui sera présenté en vue de l'obtention d'une aide financière à la réalisation des travaux de voirie sur le territoire de la municipalité de Saint-Samuel.

2014-09-102

Mandate Copernic pour le milieu humide - demande de l'exclusion.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil mandate Copernic pour délimiter un milieu humide selon la méthode botanique experte.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2014-09-103

Initiative d'investissement local (IIL) – projet du centre communautaire.

Il est proposé par Manon Beudet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité va investir la sommes requise pour l'obtention maximale de l'aide proposé au programme d'initiative d'investissement local (IIL) # du projet 400046895.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2014-09-104

Demande de traverse municipale-Moto-Club Bois-Francs.

Le conseiller Denis Bergeron propose d'autoriser Moto Club Bois-Francs VTT d'utiliser les chemins municipaux de Saint-Samuel, ici énuméré : rangs 3-2-15, rues Curé Baron et de l'Église.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

Affaires nouvelles.

Aucune affaire nouvelle

Période de questions.

Discussion sur divers sujets.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beudet propose la levée de la séance à 19 h 50. La séance est close.

**Denis LAMPRON,
Maire**

**Suzie CONSTANT,
Secrétaire de la séance**